

Source Abidjan.net le 17 Juillet 2021

Le Conseil du coton et de l'anacarde devant le CESEC

Le conseil coton-anacarde présente ses filières aux conseillers économiques et sociaux Abidjan le 16 juillet 2021. Le Directeur général du conseil coton-anacarde, Dr Adama Coulibaly a présenté ce vendredi, les filières coton et anacarde aux membres du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC).

Invité de la tribune ‘‘Les grandes rencontres du CESEC’’, le directeur général du Conseil du coton et de l’anacarde, Dr Adama Coulibaly, a présenté vendredi 16 juillet 2021, son organisation et les opportunités des deux filières devant les membres du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC), en présence de son président, Dr Eugène Aka Aouélé.

Dans sa communication, Dr Coulibaly a expliqué que l’Etat a décidé de créer par décret en 2013, le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des filières coton et anacarde en abrégé le Conseil du Coton et de l’Anacarde, pour prendre le relai de l’Autorité de Régulation du Coton et de l’Anacarde (ARECA) dans la mise en place et le suivi d’un cadre réglementaire et un environnement permettant d’optimiser les revenus des producteurs et des autres acteurs des filières Coton et Anacarde.

S’agissant des opportunités de la filière anacarde, Dr Adama Coulibaly a souligné que cette spéculation est la source de revenus substantiels pour les populations rurales du Nord et du Centre du pays.

« Il y a plus de 400.000 producteurs de noix de cajou. Ce sont plus de 1.400.000 Ha de superficie de production avec une production de plus de 900 mille tonnes en 2021. Elle représente plus de 20% de la production mondiale et la noix de cajou est le deuxième produit agricole d’exportation après le cacao. (...) La Côte d’Ivoire est le premier producteur et exportation mondiale de noix brutes », a indiqué le directeur général du Conseil du coton et de l’anacarde.

Quant aux potentialités, la filière du coton demeure un secteur stratégique du fait de sa contribution significative au développement des régions Centre et Nord du pays, selon Dr Adama Coulibaly.

« Ce sont 132.268 producteurs de coton en 2020-2021 dont 70% de producteurs en mode de culture attelée. (...) Il y a eu 237.708 tonnes de fibre de coton en 2020-2021 et 287.665 tonnes de graine de coton. Notre production représente plus de 20% de la production d’Afrique de l’ouest en 2021. Le coton est le quatrième produit agricole d’exportation pour la Côte d’Ivoire », a-t-il dit.

Les ports ivoiriens assurent également l’exportation de coton-africain, a révélé Dr Coulibaly,

en soulignant que 70% de la graine de coton de la Côte d'Ivoire sont exportés vers les pays voisins.

A côté de cela, il s'est prononcé sur les opportunités d'investissement dans les filières du coton et de l'anacarde. « Au niveau de la filière anacarde, il y a la disponibilité de la matière première et de la main d'œuvre avec un code des investissements favorable à l'initiative privé sur toute la chaîne et une fiscalité favorable aux produits transformés localement », a fait savoir le directeur général du Conseil du coton et de l'anacarde.

Au niveau de la filière du coton, la Côte d'Ivoire a une longue expérience dans l'industrie cotonnière et une bonne organisation des acteurs privés à travers l'Interprofession. Cette filière bénéficie de l'appui constant de l'Etat à travers des subventions et des projets. Sans oublier un code des investissements favorable à l'initiative privé sur toute la chaîne de valeurs et particulièrement à l'installation d'unités industrielles. Il y a aussi des opportunités d'investissement dans une zone franche du textile à Bouaké.